PRATIQUE	PUBLIQUE	CONDITIONS	MEDECIN
Exploration	Enfants	Inférieurs à 14 ans.	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
		12 ou 13 ans et titulaires du N1	Tout Médecin
	Adultes	Plongeurs air et nitrox	Tout Médecin
		Plongeurs Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Baptême < 2 mètres	Tout Médecin
		Toute immersion > 2 mètres	Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***
Passage des Brevets	Les Enfants	1° étoile de mer	Pas de certificat médical
		2° et 3° étoile de mer	Tout Médecin
		Passage Plongeur de Bronze, Argent et Or	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
	Adultes	Passage des Niveaux P1, P2 et P3	Tout Médecin
		Passage des qualifiquations PA12 au PA 60	Tout Médecin
		Passage des brevets nitrox	Tout Médecin
		Passage des brevets Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage du Guide de Palanquée N4	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage des Brevets d'enseignement d'Initiateur à l'Instructeur National	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Passage des PESH 6 au PESH 40	Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***
L'Encadrement et l'enseignement	Adultes	Encadrement et enseignement à l'air ou Nitrox	Tout Médecin
		Encadrement ou enseignement au Trimix ou Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Instructeur Régional	Conformement aux modalités définies par la CTR (Cf RI du collège)
		Instructeur National pour l'enseignement des MF2 au sein des stages et examens organisés par la CTN	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Faire figurer sur le certificat médical la citation "..... **et à l'encadrement ou à l'enseignement** " n'est pas une obligation.		

* **Médecin Spécialisé:** Médecin titulaire du Diplôme Universitaire de médecine de plongée, de plongée professionnelle de médecine subaquatique ou d'un diplôme interuniversitaire de médecine subaquatique et hyperbare.

** **Médecin de sport:** Médecin titulaire du C.E.S. du sport (capacité ou diplôme univesitaire).

*** **Médecin spécialiste de la médecine physique:** Médecin titulaire d'un diplôme de médecine de rééducation fonctionelle.

fédération française d'études et de sports sous-marins

FONDEE EN 1955 – MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

COMMISSION Médicale et de Prévention

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné Docteur

☐ Médecin diplômé de médecine subaquatique ☐ Médecin fédéral n°
☐ Médecin du sport(*) ☐ Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie

Avoir examiné ce jour
Nom : Prénom
Né(e) le
Demeurant

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :
- O à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir
  - O sauf :
- O à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines)
- O à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :
- O de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :
- O de l'ensemble des activités fédérales de loisirs
  - O sauf
- O à la préparation et au passage du brevet P1
- O des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :

Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :
O 6 mois O 1 an

- O Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : O (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à le Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : http://www.ffessm.fr